

SYNTHESE AUDIT GPI

Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels



Décret N°2021-461

Site	Date audit	Organisme	Validité
Saint Maurice de Beynost	28/09/22	AFAQ-AFNOR Certification	3 ans

Début Validité	Fin Validité	Conclusion	Prochain audit
11/01/23	10/01/26	0 Non Conformité	Janvier 2026

	Observations issues du rapport s'audit
Conclusion	<p>Les ateliers et les moyens annexes sont maintenus dans un très bon état de propreté. Les abords du site sont arborés et végétalisés et très bien entretenus.</p> <p>Le personnel est bien sensibilisé.</p> <p>Les actions préventives sont démontrées</p> <p>Améliorable : Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents sur le site, cependant il n'y a pas de filtres systématique sur l'ensemble des bouches d'égout d'eaux pluviales extérieurs. Cette amélioration est à étudier.</p>